



Commune de Denges

DANS SA SEANCE DU 17 JUIN 2019 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation selon l'article 111 LATC à M. Stervinou, parcelle 536, Ch. des Cèdres 1, pour l'installation d'un cabanon de jardin et une clôture.

La municipalité